

Profitez de l'offre collectivités.

Commandez immédiatement votre certificat électronique.

- **119 € HT la 1^{ère} année**
(60 € HT prix de la clé + 59 € HT abonnement 1^{ère} année)
- **59 € HT la 2^{ème} et la 3^{ème} année**

- ● ● Il suffit de renvoyer votre dossier d'abonnement :
 - 2 exemplaires du contrat joint dûment rempli,
 - photocopie de la carte d'identité du Maire ou du Président et, si nécessaire, celle de l'agent concerné par l'utilisation du certificat + lettre d'autorisation de demande de certificat.

Vous recevrez par la suite une facture pour régler votre certificat par mandat ou virement.

- ● ● Vous pouvez également vous connecter sur www.certigrefe.fr

Jusqu'au 31 Décembre 2007
bénéficiez de plus de 45% d'économies

La clé USB de Certification

+

La 1^{ère} année d'abonnement
à Infogrefe⁽¹⁾

GRATUITE

pour toute souscription
de 3 ans à CERTIGREFFE

soit **177 € HT** au lieu de **312 € HT**

Pour de plus amples informations vous pouvez nous contacter

- Par mail en écrivant à l'adresse suivante : certigrefe@infogrefe.fr
- En téléphonant au 36 20⁽²⁾ dites « CERTIGREFFE »

(1) hors commandes et envois des documents.

Après un an, si vous souhaitez poursuivre votre abonnement : 90€TTC/an.

(2) 0,15 € TTC la minute



Photo à titre non contractuel

Les plus de CERTIGREFFE

Un seul certificat numérique

Un certificat délivré par une profession réglementée

C'est dans le prolongement de leur mission d'Officier Public et Ministériel, que les Greffiers ont créé CERTIGREFFE, la certification des Greffes des Tribunaux de Commerce.

Ce sont donc les 185 Greffes des Tribunaux de Commerce qui, répartis sur l'ensemble du territoire français, délivrent ce certificat en face à face aux entreprises de leur ressort.

Un certificat reconnu

Par les autorités : CERTIGREFFE est référencé par le Ministère de l'Economie et des Finances, l'ACOSS, organisme de tutelle des URSSAF et le Ministère de l'Intérieur.

Par les collectivités : Certigrefe a été choisi par la majorité des collectivités pour son prix, sa rapidité d'obtention, sa polyvalence et sa simplicité d'installation.

Des services associés

L'ESPACE Certigrefe : Espace Sécurisé Pour Archiver et Certifier ses Echanges, est accessible GRATUITEMENT pendant un mois pour tous les abonnés CERTIGREFFE.

CERTIGREFFE vous permet, grâce à son service en ligne, de disposer d'un espace dans lequel vous déposez, signez et échangez avec accusé de réception des documents depuis n'importe quel poste connecté à Internet. Ces documents vous sont alors exclusivement accessibles et, si vous les échangez via les ESPACES, vous avez la garantie qu'ils seront lus uniquement par leurs destinataires. L'E.S.P.A.C.E propose également l'archivage légal de documents pendant 10 ans.

T.V.A.
Sécurisez,
toutes vos déclarations
et tous vos échanges
par Internet

Spécial Collectivités

Télédéclaration



INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

CERTIGREFFE

La certification
des Greffes des Tribunaux de Commerce.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

Un certificat numérique pour quelles raisons ?

Un certificat numérique pour quelles utilisations ?

■ Seule l'utilisation d'un certificat électronique permet de ...

■ se protéger efficacement et juridiquement contre les usurpations d'identité

Véritable pièce d'identité électronique sur clé USB, le certificat CERTIGREFFE contient le nom, le prénom de l'abonné ainsi que le SIREN et la raison sociale. Ce système correspond aux critères les plus exigeants en matière d'identification et de sécurisation des échanges par Internet, il **garantit de manière certaine l'identité de la personne connectée.**

■ sécuriser ses envois

CERTIGREFFE assure la totale confidentialité des échanges et l'intégrité des documents transmis. **L'ensemble devient infalsifiable et bénéficie de la même valeur juridique que son équivalent papier.**

■ C'est une véritable source d'économies

Inséré dans votre ordinateur, il supprime : le papier, les envois et les déplacements inutiles.

■ Le quotidien de la collectivité est amélioré

Tous les documents contrats, factures, bons de commande ... sont échangés rapidement avec l'ensemble des concernés. **La communication est ainsi réellement optimisée en toute sécurité.**

■ Grâce à la signature électronique : vos décisions sont officialisées à distance

Si vous signez vos documents à partir du **logiciel de signature**, vous leur accordez la même valeur que ceux signés avec votre signature manuscrite !

CERTIGREFFE est la première autorité de certification référencée par le MINEFI, dont le support (la clé USB) est **validé par les services du Premier Ministre (DCSSI)** comme permettant la signature sécurisée.

■ Organiser vos nouvelles obligations



Conformément à la loi de finance 2006, tous les établissements dont le **chiffre d'affaires est supérieur à 760 000 € HT** sont dans l'**obligation**, depuis le 1er janvier 2007, de **déclarer leur TVA par Internet.**

Pour accéder à TéléTVA, un certificat électronique référencé par le MINEFI est obligatoire.

Obtenir un certificat CERTIGREFFE, c'est donc, se mettre en **conformité avec cette nouvelle mesure.**

■ Accéder aux plates-formes de dématérialisation des marchés publics.

■ Selon le nouveau code des marchés publics, les Autorités de Certification référencées par le MINEFI doivent fonctionner sur toutes les plates-formes de marchés publics.

De ce fait, Certigrefe fonctionne sur toutes les plates-formes d'achats publics tant côté acheteurs qu'entreprises.

■ Vous réalisez, à partir de votre certificat, toutes les déclarations sociales auprès de plus de 10 organismes : Urssaf, Assedic, retraites ...

■ Faciliter vos échanges avec l'administrations et les organismes publics



Avec FAST, vous télétransmettez en toute sécurité vos documents présentant une valeur juridique ou financière élevée. Que ce soit pour le contrôle de légalité, la comptabilité publique, la convocation des élus ou d'autres Services, FAST assure un envoi électronique sécurisé avec toutes les garanties de confidentialité, de traçabilité et de fiabilité requises.

FAST s'appuie sur l'utilisation de certificats électroniques et vous accompagne durant toutes les étapes de la démarche avec une assistance-conseil personnalisée, la formation de vos agents et le support aux utilisateurs.

UNE FILIALE



Un accès rapide et simplifié aux données des Tribunaux de Commerce : sur www.infogrefe.fr vous obtenez les informations enregistrées chaque jour par les Greffes. Vous bénéficiez ainsi de **moyens sans équivalence pour être informé** de toutes les évolutions économiques, financières et juridiques **concernant les entreprises de votre territoire.**

Vous pouvez, également sur www.infogrefe.fr, **suivre le tissu économique local en posant gratuitement des surveillances** sur les entreprises qui vous intéressent. Vous êtes alors **systématiquement informé à J+1, par mail et/ou sms, dès qu'une modification est enregistrée.** Grâce à ce service de veille, vous maîtrisez les évolutions des entreprises en local.

● ● ● Un seul et même certificat pour des démarches multiples

